

NOTE PAYSAGERE

Annexe 8



Mise en place d'abris photovoltaïques avicoles sur parcours plein air

Département du Puy-de-Dôme (63) – Commune de Ménat



PARTIE 1 PREAMBULE	3
I. CONTEXTE DU PROJET	3
II. METHODOLOGIE	3
1. Recherches bibliographiques	3
2. Évaluation des enjeux paysagers	3
PARTIE 2 NOTE PAYSAGERE	4
I. ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE	4
1. Contexte paysager et patrimonial.....	4
1.1. Ensembles paysagers.....	4
1.2. Patrimoine protégé.....	4
2. Le site d'étude et ses abords	6
2.1. Description	6
2.2. Analyse des visibilitées	8
3. Enjeux paysagers et patrimoniaux	9
II. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE	10
1. Descriptif du projet	10
2. Photomontages et visibilitées	11
III. CONCLUSION.....	13
PARTIE 3 AUTEURS DE L'ETUDE.....	14

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Inventaire des monuments historiques et sites protégés	5
--	---

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Organisation du territoire au cœur duquel prend place le site d'étude.....	5
Illustration 2 : Organisation du site d'étude et localisation des photos sur le site d'étude et à proximité.....	6
Illustration 3 : Implantation du projet et localisation du photomontage, des panoramas et des coupes	10
Illustration 4 : Coupes du site de projet.....	11



PARTIE 1 PREAMBULE

I. CONTEXTE DU PROJET

La société ENOE souhaite développer un projet d'abris photovoltaïques à vocation d'abris avicoles, sur la commune de Ménat, département du Puy-de-Dôme (63). Le site d'étude se situe plus précisément au lieu-dit Grand Champ, sur les parcelles du GAEC du Château Rocher.

Localisation du projet	Région	Auvergne-Rhône-Alpes
	Département	Puy-de-Dôme (63)
	Commune concernée	Ménat
Type de projet		Abris photovoltaïques – abris avicoles

II. METHODOLOGIE

1. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES

Les sources suivantes ont été consultées :

- Atlas des patrimoines (sites, monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables, UNESCO...)
- DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (sites protégés, parcs photovoltaïques existants)
- Base Mérimée, Plateforme Ouverte du Patrimoine (Monuments Historiques)
- Atlas régional des paysages d'Auvergne
- Offices de tourisme (sites touristiques, itinéraires de randonnée...)

2. ÉVALUATION DES ENJEUX PAYSAGERS

A travers l'analyse du territoire, sept types d'enjeux sont identifiés :

- **Les enjeux paysagers** : ils prennent en compte le contexte paysager dans lequel s'inscrit le site d'étude et ses abords. Ils incluent les composantes du site d'étude et leur place dans le paysage.
- **Les enjeux dynamiques** : ils traitent des infrastructures et axes de transports qui traversent le territoire étudié.
- **Les enjeux d'énergies renouvelables** : ils comprennent les autres installations d'énergies renouvelables présentes au sein de l'aire d'étude.
- **Les enjeux d'infrastructures industrielles** : ils comprennent les installations industrielles présentes au sein de l'aire d'étude,
- **Les enjeux patrimoniaux** : ils répertorient les éléments de patrimoine protégés et les biens reconnus présents au sein de l'aire d'étude.
- **Les enjeux touristiques** : ils prennent en compte le patrimoine emblématique et les sites touristiques qui sont présents au sein du territoire étudié ou qui le traversent.
- **Les enjeux sociaux** : ils tiennent compte des lieux de vie et d'usage du quotidien qui sont présents dans l'aire d'étude paysagère.



Saut de section (page suivante)

PARTIE 2 NOTE PAYSAGERE

I. ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

1. CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL

1.1. Ensembles paysagers

Le site d'étude s'inscrit au sein de l'unité paysagère « Les Combrailles » à proximité de l'unité paysagère « Vallée et Gorges de la Sioule ». Les Combrailles sont un vaste plateau d'altitude (entre 600 et 800 m) creusé ici par la Sioule. Il y règne une atmosphère de campagne d'altitude bucolique, mêlée à une histoire minière. Tandis que les vallons sont forestiers (mélange de feuillus principalement), l'agriculture d'élevage domine les plateaux, entrecoupée par quelques parcelles cultivées. L'arbre occupe une place importante dans ces paysages, présent sous différentes formes : arbres isolés dans les prés, arbres dans les haies, arbres en grappes, alignements dans les champs ou le long des routes, forêts dans les gorges...

La vallée et les gorges de la Sioule révèlent quant à elles des paysages à l'ambiance pittoresque de gorges sauvages. Des pans rocheux émergent des versants boisés et abruptes des gorges creusées par les rivières au cours tortueux. Les rares élargissements de ces vallées ont permis un développement urbain, toutefois largement contraint par le relief. Ainsi, les lieux de vie se concentrent essentiellement sur les plateaux.



*Photo 1 : Paysages des Combrailles et de la Vallée et Gorges de la Sioule
Source : Google Street View 2012*

1.2. Patrimoine protégé

Les espaces protégés sont des ensembles urbains ou paysagers remarquables par leur intérêt patrimonial au sens culturel du terme, notamment au titre de l'histoire, de l'architecture, du paysage et de l'archéologie. Ils peuvent être de quatre types :

- Les **monuments historiques** (inscrits ou classés) et leurs abords (rayon de 500 m ou périmètre délimité des abords)
- Les **sites protégés** (classés ou inscrits)
- Les **sites patrimoniaux remarquables** (SPR) regroupant, depuis la loi LCAP (liberté de création, architecture et patrimoine) du 8 Juillet 2016, les secteurs sauvegardés et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP et ancienne ZPPAUP).
- Les éléments inscrits au **patrimoine mondial de l'UNESCO** et leur zone tampon.

Dans un rayon de 4 km autour du site d'étude, quatre éléments de patrimoine sont recensés : trois monuments historiques et un site protégé. Ces éléments sont listés dans le tableau en page suivante et localisés sur la carte.

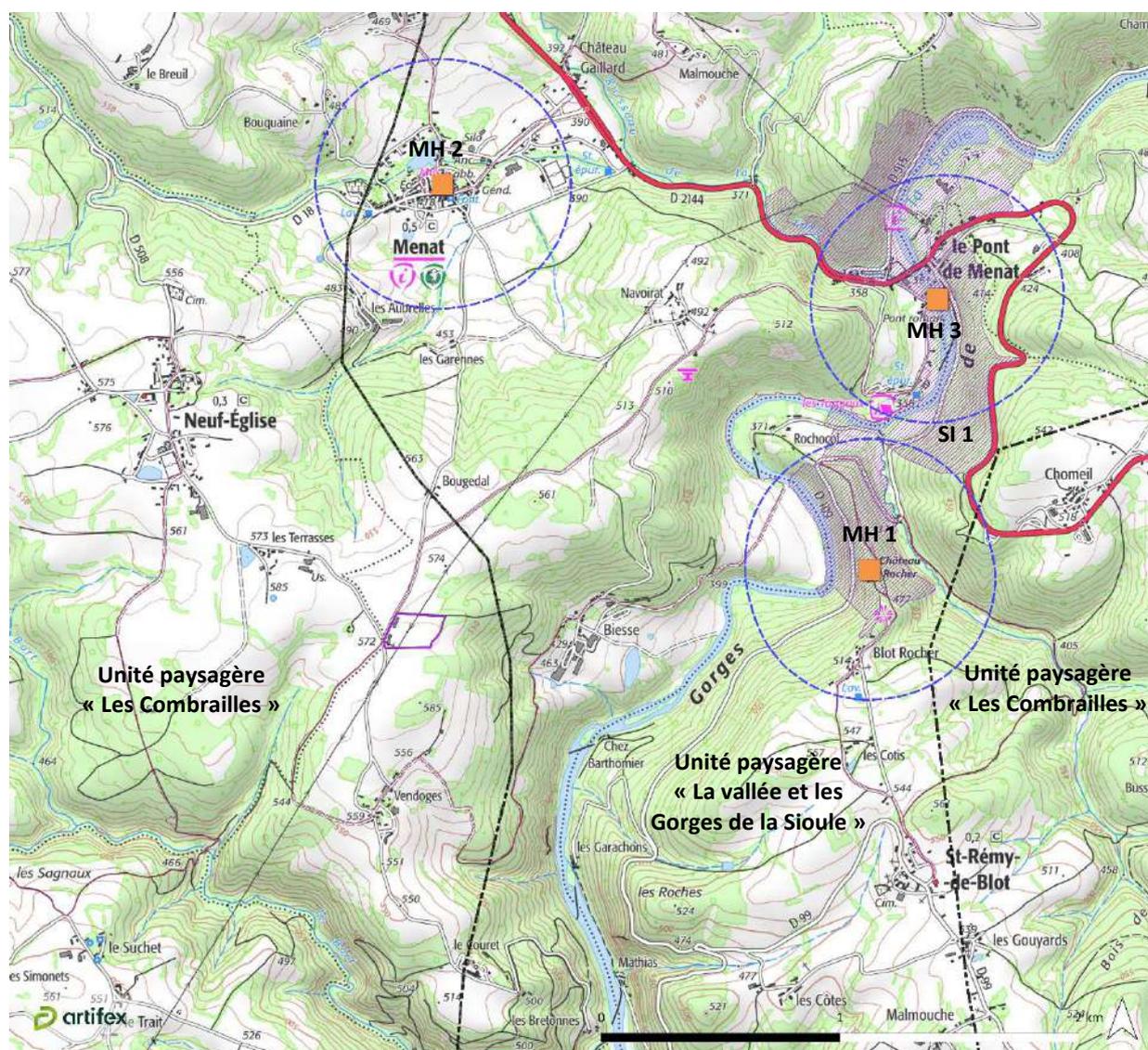
	N°	Commune	Nom	Protection	Date	Distance vis-à-vis du site d'étude (km)
Monuments historiques	MH 1	Saint-Rémy-de-Blot (63)	Château Rocher	Classé	20/01/1913	1,79
	MH 2	Ménat (63)	Abbaye Saint-Ménéleée	Partiellement classé	26/05/1977	1,84
	MH 3			Partiellement inscrit	20/05/2015	
Sites protégés	SI 1	Saint-Rémy-de-Blot (63)	Ménat – Pont et Château	Inscrit	30/05/1952	1,54

Tableau 1 : Inventaire des monuments historiques et sites protégés

Source : Atlas des patrimoines

Illustration 1 : Organisation du territoire au cœur duquel prend place le site d'étude

Réalisation : ARTIFEX 2022



Site d'étude

Route départementale principale
 Réseau tertiaire (voie départementale ou communale)
 Cours d'eau
 Boisement

Limite d'unité paysagère

Patrimoine protégé et tourisme
 Monument historique classé ou classé-inscrit
 Rayon de protection monument historique
 Site inscrit
 Sentier de randonnée

Sources : ©IGN Scan 25- Atlas des patrimoines- Atlas régional des paysages d'Auvergne- Conseil Départemental du Puy de Dôme

2. LE SITE D'ETUDE ET SES ABORDS

2.1. Description

Le site d'étude se situe au droit de l'exploitation agricole du GAEC du Château Rocher, située à une altitude de 574 m. Il se compose de 2 parcours extérieurs clôturés, étendus sur 2,5 ha environ et de deux poulaillers, implantés à l'Ouest. Ils sont séparés des zones de parcours par une clôture et quelques arbres

Les parcelles sont longées à l'Ouest par une route communale conduisant aux lieux-dits Vendoges, Le Couret et Les Bretonnes au Sud, ainsi que Ménat et Neuf-Eglise au Nord et au Nord-Ouest. Il est bordé au Nord par un chemin agricole. Un itinéraire de randonnée, la boucle du pont de Ménat, emprunte ces routes. Deux lignes électriques traversent le site d'étude. Ainsi, 4 pylônes électriques se trouvent sur les parcours.

Illustration 2 : Organisation du site d'étude et localisation des photos sur le site d'étude et à proximité

Réalisation : ARTIFEX 2022

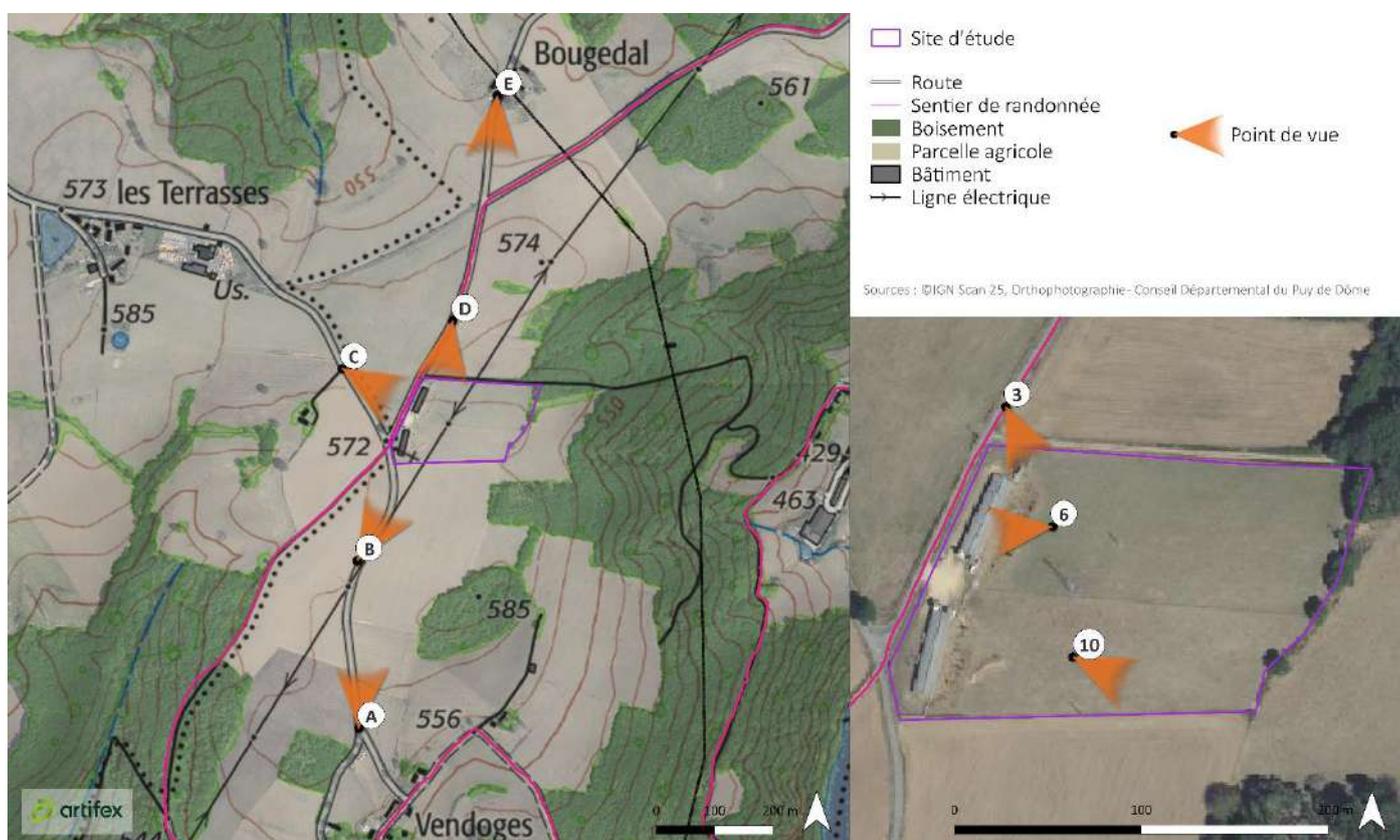


Photo 2 : Hangars agricoles à l'Ouest du site d'étude et parcours au premier plan (point de vue 6)

Source : ENOE



Photo 3 : Chemin au Nord du site d'étude. Vue sur un hangar et le pylône électrique au sein du parcours (point de vue 3)
Source : ENOE



Photo 4 : Parcours avicole et boisements en arrière-plan (point de vue 10)
Source : ENOE

2.2. Analyse des visibilité

Le site d'étude s'inscrit sur un plateau d'altitude. Cette position limite les perceptions depuis les lieux de vie proches, situés légèrement plus bas (Ménat à 418 m, Vendoges à 559 m, Neuf-Eglise à 569 m) (points de vue A et E) ou à une altitude similaire mais séparés par quelques boisements ou le léger modelé du relief (Les Terrasses à 580 m). Les éléments de patrimoine protégés, situés dans la vallée de la Sioule et dans le village de Ménat, en sont alors isolés visuellement.

Le site d'étude est donc essentiellement perceptible depuis ses abords directs, à savoir depuis les routes et sentiers qui le bordent (points de vue B, C et D). Il participe du caractère agricole et vert des plateaux d'altitude des Combrailles. Toutefois, il fait partie du paysage quotidien des habitants de Vendoges et Le Couret au Sud, qui sont accessibles uniquement par ces routes.



Photo 5 : Vue depuis la route communale au Sud, à la sortie du lieu-dit Vendoges (point de vue A)
Source : ENOE



Photo 6 : Vue depuis la route communale au Nord, à la sortie du lieu-dit Bougedal (point de vue E)
Source : ENOE



Photo 7 : Vue depuis la route communale au Sud, à l'approche de l'exploitation agricole (point de vue B)
Source : ENOE



Photo 8 : Vue depuis la route communale à l'Ouest, à l'approche de l'exploitation agricole (point de vue C)

Source : ENOE



Photo 9 : Vue depuis la route communale et l'itinéraire de randonnée au Nord, à l'approche de l'exploitation agricole (point de vue D)

Source : ENOE

3. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

Ainsi, les principaux enjeux sensibles (visibilité du site d'étude ou de structures hautes sur son emprise et modification du paysage) sont :

- **Enjeux paysagers** : les paysages des Combrailles, les boisements et les haies (jouent un rôle d'écran important et participent à la qualité du paysage agricole)
- **Enjeux sociaux** : aucun (absence de visibilité du site d'étude depuis les lieux de vie)
- **Enjeux dynamiques** : les routes communales qui bordent le site d'étude (visibilité du site d'étude)
- **Enjeux d'énergies renouvelables** : aucun (pas de structures de production d'énergies renouvelables à proximité donc pas de risque d'effets cumulatifs)
- **Enjeux d'infrastructures industrielles** : les pylônes électriques sur et à proximité du site d'étude (effets cumulatifs)
- **Enjeux patrimoniaux** : aucun (absence de visibilité et covisibilité depuis les éléments de patrimoine)
- **Enjeux touristiques** : le circuit du pont de Ménat (visibilité du site d'étude)

II. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste en l'installation de 10 abris photovoltaïques de 30 x 8 m, réparties sur deux parcours clôturés dans le prolongement de chacun des hangars. De plus, un projet agroforestier est mis en place. La végétation existante à proximité des hangars et en lisière Est est conservée, tandis qu'une cinquantaine d'arbres supplémentaires sont plantés. Ils se répartissent sur deux rangées au cœur de chaque parcours, ainsi que devant les hangars, afin de renforcer l'existant. Des haies arbustives pour certaines ponctuées d'arbres sont également plantées le long des clôtures Nord, Sud et entre les deux parcours. Les espèces choisies sont déjà présentes localement (érables, frênes, merisiers, alisiers, cornouiller, viorne, troène, noisetier...) et participent donc au renfort d'un motif paysager existant, tout en créant des zones de refuges pour la faune sauvage.

Les haies permettent en partie de limiter la visibilité des abris depuis les routes communales entre Ménat et Vendoges. Toutefois, le projet ne sera pas masqué en intégralité, du fait notamment de la hauteur des structures (4,5 m).

Les abris et les arbres, sur les parcours, permettront aux poulets de mieux jouir de l'espace qui leur est alloué, en leur créant des abris limitant notamment le stress lié à la prédation, ainsi que des protections vis-à-vis du soleil, de la neige, de la pluie.

Illustration 3 : Implantation du projet et localisation du photomontage, des panoramas et des coupes

Réalisation : ARTIFEX 2022

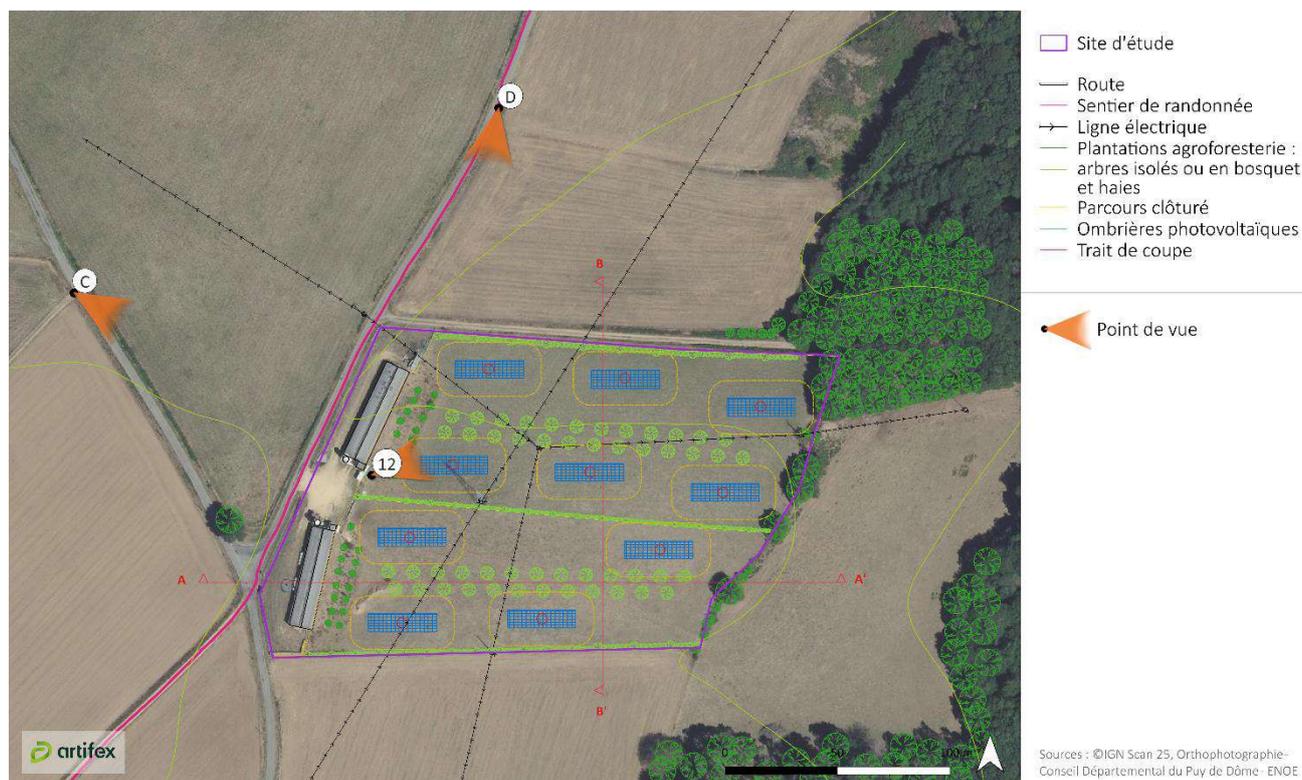
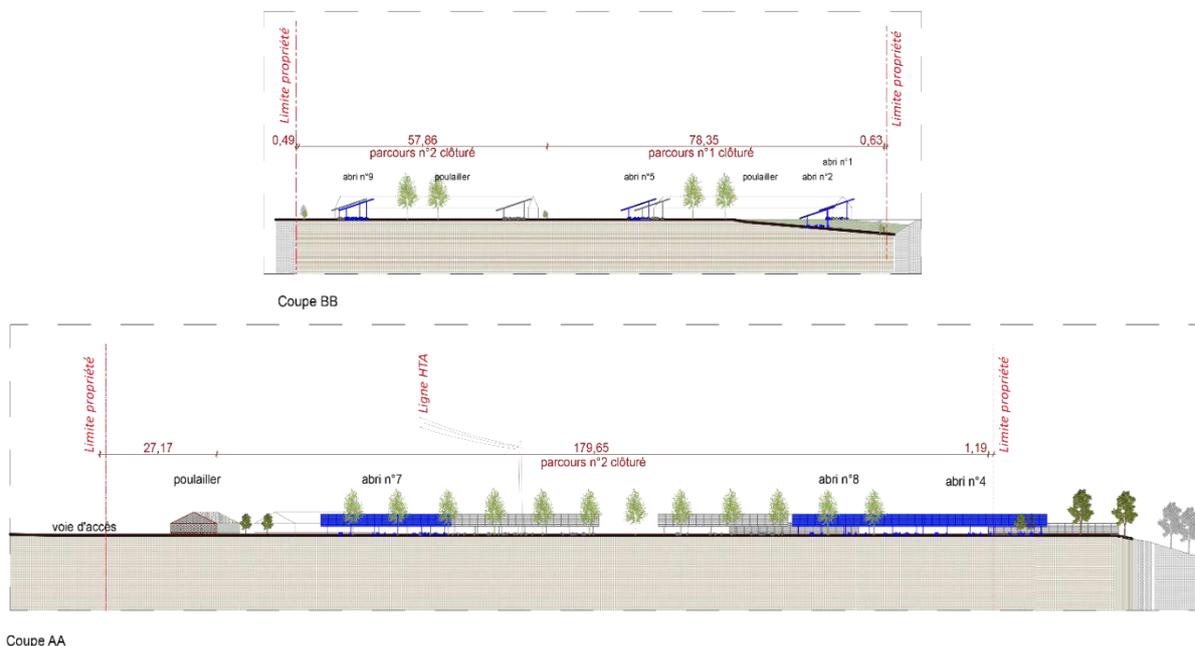


Illustration 4 : Coupes du site de projet

Réalisation : ENOE



2. PHOTOMONTAGES ET VISIBILITES

Le photomontage et les panoramas ci-dessous (localisés sur la carte précédente) permettent d’appréhender l’insertion des abris avicoles dans leur environnement paysager.

Les structures photovoltaïques ponctuent l’espace agricole à l’arrière des poulaillers et peuvent se comparer à l’ajout de nouveaux bâtiments, renforçant l’image industrielle de l’activité agricole. Depuis l’Ouest (point de vue C) les structures seront en grande partie masquées par les bâtiments existants, tandis que depuis le Sud et le Nord (point de vue 10), ils s’inscrivent entre les bâtiments et le boisement, au pied des pylônes. L’évolution saisonnière des cultures à proximité fera évoluer la perception du projet. Tout ou partie du projet sera alors possiblement masquée par les cultures grandissantes.

La plantation d’arbres favorise l’insertion paysagère du projet en adoucissant la forme des abris, en limitant le contraste avec l’espace agricole et en apportant du dynamisme par la juxtaposition d’éléments verticaux et d’éléments horizontaux. De plus, la mise en place des haies en lisières d’exploitation et en lisières de parcours, limite les perceptions directes et la prégnance du projet depuis les routes et le sentier. Cet aménagement compose un nouveau motif paysager mêlant agriculture, agroforesterie et production énergétique, diversifiant les motifs agricoles des Combrailles.

L’impact du projet sur le paysage et le patrimoine sera alors faible.



Photo 10 : Photomontage depuis le point de vue 12 – Vue depuis les poulaillers, à l’Ouest du site de projet

Source : ENOE



Photo 11 : Photomontage depuis le point de vue 8 – Vue depuis la route communale, au Sud du site de projet
Source : ENOE



Photo 12 : Vue depuis la route communale à l'Ouest, à l'approche de l'exploitation agricole (point de vue C)
Source : ENOE



Photo 13 : Vue depuis la route communale et l'itinéraire de randonnée au Nord, à l'approche de l'exploitation agricole (point de vue D)
Source : ENOE



III. CONCLUSION

Le projet d'abris photovoltaïques sur parcours avicoles s'inscrit au sein d'un paysage largement agricole. Il s'agit essentiellement de cultures à proximité, mais l'élevage avicole du GAEC du Château Rocher, déjà présent, permet une diversification visible dans le paysage.

Par sa position, sur un plateau d'altitude au léger modelé, le projet agrivoltaïque est uniquement perceptible depuis ses abords directs, à savoir les routes qui le bordent et la boucle de randonnée du pont de Ménat. Imperceptible depuis les habitations, il s'inscrit toutefois dans le paysage quotidien des habitants de Vendoges et Le Couret. En effet, ces lieux-dits sont uniquement accessibles par les routes communales qui bordent le projet. La bonne intégration du projet agrivoltaïque est alors essentielle à son acceptation.

Le couplage de ce projet agrivoltaïque à un projet agroforestier permet l'intégration paysagère des abris, par la mise en place de haies champêtres, limitant les vues depuis les routes, ainsi que par la plantation de nouveaux arbres qui adoucissent visuellement les structures considérées comme industrielles.

Ainsi, ce projet aura un impact faible sur le paysage et le patrimoine.

PARTIE 3 AUTEURS DE L'ETUDE

Les personnes suivantes ont contribué à la réalisation de la présente étude :

Personne(s)	Contribution	Organisme
Claire MASQUELIER	Coordination et relecture	
Aurianne CAUMES	Relecture / validation	

Aurianne CAUMES

Responsable d'études Photovoltaïque / Eolien – Pôle Environnement

Aurianne a intégré le bureau d'études ARTIFEX en 2013, après un master Surveillance et Gestion de l'Environnement et une formation professionnelle Méthodes et Techniques des SIG.

Elle a forgé son expérience au sein d'ARTIFEX en réalisant des études d'impact environnemental pour des projets de parcs photovoltaïques et éoliens. Aujourd'hui responsable d'études, elle est en charge de la formation des équipes de chargés d'étude et de l'adaptation des études aux évolutions méthodologiques et réglementaires. Elle assure ainsi le contrôle et la qualité des études produites par ARTIFEX.

Claire MASQUELIER

Ingénieure Paysagiste - Chargée d'études

Claire MASQUELIER est ingénieure paysagiste diplômée d'Agrocampus Ouest – Institut National d'Horticulture et de Paysage d'Angers. Après une première expérience au CAUE des Hautes-Alpes et un volontariat au Parc naturel régional du Pilat, elle a intégré le pôle Paysage au sein du bureau d'études L'ARTIFEX et réalise des études paysagères et territoriales visant à une intégration de tout projet dans son environnement. Elle est en étroite relation avec les membres de l'équipe et son regard sur le paysage apporte une sensibilisation supplémentaire à la conception des études.